

**FONDATION DES NATIONS UNIES POUR L'HABITAT
ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS**

**RAPPORT FINANCIER
ET ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS
de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1987
et
RAPPORT DU COMITÉ
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTE-TROISIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 5H (A/43/5/Add.8)



NATIONS UNIES

**FONDATION DES NATIONS UNIES POUR L'HABITAT
ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS**

**RAPPORT FINANCIER
ET ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS
de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1987
et
RAPPORT DU COMITÉ
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTE-TROISIÈME SESSION
SUPPLÉMENT N° 5H (A/43/5/Add.8)



NATIONS UNIES

New York, 1988

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
LETTRES D'ENVOI	v
I. RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE BIENNAL 1986-1987 TERMINE LE 31 DECEMBRE 1987	1
II. RAPPORT DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	4
III. OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	12
IV. ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE BIENNAL 1986-1987 TERMINE LE 31 DECEMBRE 1987	13
<u>Etat I.</u> Etat des allocations de crédits pour l'exercice biennal 1986-1987 terminé le 31 décembre 1987 : activités au titre du programme et de l'appui au programme	14
<u>Etat II.</u> Etat des allocations de crédits pour l'exercice biennal 1986-1987 terminé le 31 décembre 1987 : activités au titre des projets	15
<u>Etat III.</u> Etat des allocations de crédits pour l'exercice biennal 1986-1987 terminé le 31 décembre 1987 : activités au titre du programme et de l'appui au programme de l'Année internationale du logement des sans-abri	16
<u>Etat IV.</u> Etat des allocations de crédits pour l'exercice biennal 1986-1987 terminé le 31 décembre 1987 pour l'Année internationale du logement des sans-abri : activités au titre des projets	17
<u>Etat V.</u> Etat des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1986-1987 terminé le 31 décembre 1987	18
<u>Etat VI.</u> Etat des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1986-1987 terminé le 31 décembre 1987 pour l'Année internationale du logement des sans-abri	19
<u>Etat VII.</u> Etat de l'actif et du passif pour l'exercice biennal 1986-1987 terminé le 31 décembre 1987	20

TABLE DES MATIERES (suite)

Pages

TABLEAUX RELATIFS AUX COMPTES

Tableau 1.1	Etat des contributions annoncées non recouvrées au 31 décembre 1987	22
Tableau 2.1	Etat des contributions annoncées non recouvrées au 31 décembre 1987 pour l'Année internationale du logement des sans-abri	24
Tableau 3.1	Dépenses au titre des projets, par pays et par région, pour l'exercice biennal 1986-1987 terminé le 31 décembre 1987 ...	25
Tableau 4.1	Placements gérés par le Siège de l'Organisation des Nations Unies au 31 décembre 1987	27

LETTRES D'ENVOI

Le 31 mars 1988

Monsieur le Président,

Conformément à la règle de gestion financière 311.4, j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport financier et les comptes de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 1986-1987 terminé le 31 décembre 1987, que j'approuve par les présentes.

Copie de ces états financiers est également transmise au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Directeur exécutif du Centre des
Nations Unies pour les établissements
humains (Habitat),

(Signé) Arcot RAMACHANDRAN

Monsieur le Président du Comité
des commissaires aux comptes
Organisation des Nations Unies
New York

Le 23 juin 1988

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joints les états financiers de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 1986-1987 terminé le 31 décembre 1987, qui ont été présentés par le Directeur exécutif. Le Comité des commissaires aux comptes les a examinés et l'opinion des commissaires aux comptes est joint auxdits états.

Je vous adresse en outre ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1985.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Premier Président de la Cour des
comptes de France,

Président du Comité des commissaires
aux comptes de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) André CHANDERNAGOR

Monsieur le Président de
l'Assemblée générale
des Nations Unies
New York, N. Y.

I. RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE BIENNAL 1986-1987
TERMINE LE 31 DECEMBRE 1987

1. Le Directeur exécutif du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), étant responsable de l'administration de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, présente ci-joints le rapport financier et les comptes de la Fondation pour l'exercice biennal 1986-1987 terminé le 31 décembre 1987.

Résumé des grands principes de comptabilité

2. La Fondation a appliqué les principes de comptabilité décrits ci-après :

a) Les comptes de la Fondation sont établis conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'à l'annexe spéciale audit règlement et auxdites règles concernant la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains [ST/SGB/UNHHSF Financial Rules/3 (1978)];

b) L'actif, le passif, les recettes et les dépenses sont comptabilisés selon le système de l'exercice;

c) L'exercice financier de la Fondation est un exercice biennal qui comprend deux années civiles consécutives. Conformément aux directives du Bureau des services financiers, les chiffres fournis ne portent pas sur des grandeurs annuelles mais sur l'ensemble de l'exercice biennal;

d) Les comptes sont exprimés en dollars des Etats-Unis. Les opérations effectuées en monnaies autres que le dollar des Etats-Unis ont été converties au taux de change fixé pour les opérations de l'ONU au moment de l'opération;

e) Contributions annoncées. Les contributions annoncées sont comptabilisées comme recettes lorsqu'un futur donateur s'est engagé par écrit à verser une contribution monétaire à une date précise ou selon un calendrier déterminé. Les contributions annoncées pour des exercices futurs et qui ont été versées sont considérées comme des recettes comptabilisées d'avance;

f) Charges comptabilisées d'avance. Les charges comptabilisées d'avance recouvrent les dépenses qui ne sont pas vraiment imputables sur le budget de l'exercice financier en cours et qui seront imputées sur celui de l'exercice suivant;

g) Aux fins de l'établissement du bilan, seule la fraction de l'avance consentie au titre de l'indemnité pour frais d'études qui est censée correspondre à la partie de l'année scolaire écoulée à la date de l'établissement de l'état financier est comptabilisée comme charge différée. Le montant total de l'avance est comptabilisé comme somme à recevoir des fonctionnaires jusqu'à ce que ceux-ci produisent les preuves requises pour pouvoir toucher l'indemnité pour frais d'études, date à laquelle le montant total est imputé sur le budget, et l'avance recouvrée;

h) Compte d'excédents budgétaires. Les avoirs du compte d'excédents budgétaires de la Fondation représentent des fonds qui seront disponibles pour des activités projetées;

i) Les économies réalisées par suite de liquidation d'engagements d'exercices antérieurs sont créditées directement au compte d'excédents budgétaires de la Fondation.

Situation financière et résultats d'exploitation

3. La situation financière et les résultats d'exploitation de la Fondation et de l'Année internationale du logement des sans-abri (proclamée par l'Assemblée générale dans sa résolution 37/221 du 20 décembre 1982) pour l'exercice biennal 1986-1987 terminé le 31 décembre 1987 sont présentés dans les états ci-joints et se résument comme suit :

a) L'excédent total des dépenses sur les recettes 1/ (déficit net) de l'exercice biennal 1986-1987 s'est élevé à 207 233 dollars (états V et VI). Toutefois, au 31 décembre 1987, une épargne de 362 195 dollars avait été réalisée par le règlement d'engagements d'exercices antérieurs;

b) La Fondation dispose de fonds inutilisés s'élevant au total à 6 974 174 dollars, disponibles pour les engagements en cours et futurs (état VII).

4. Les recettes, d'un montant total de 9 721 178 dollars, comprennent les contributions à la Fondation et à l'Année qui sont comptabilisées lors de la réception de lettres officielles annonçant un engagement ferme (états V et VI).

5. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a la garde des fonds de la Fondation. Au cours de l'exercice biennal 1986-1987, des contributions à la Fondation et à l'Année s'élevant au total à 8 696 738 dollars ont été annoncées par les gouvernements; 8 079 670 dollars ont été effectivement reçus, y compris les ajustements, dont 1 010 809 dollars au titre de contributions annoncées pour des exercices antérieurs. Les contributions annoncées et non recouvrées au 31 décembre 1987 (pour l'exercice en cours et des exercices antérieurs) s'élevaient à 1 432 436 dollars pour la Fondation et 662 181 dollars pour l'Année. Des contributions d'un montant de 1 847 631 dollars pour la Fondation et 20 500 dollars pour l'Année ont été annoncées pour des exercices futurs mais non recouvrées (voir tableaux 1.1 et 2.1).

6. Les dépenses de l'exercice biennal 1986-1987, qui s'élèvent au total à 9 896 350 dollars pour la Fondation et l'Année, sont ventilées par objet de dépense aux états I, II, III et IV. Sur ce montant, 4 439 158 dollars correspondent aux activités au titre du programme et de l'appui au programme (états I et III) et 5 457 192 dollars aux activités au titre des projets, en ce qui concerne la Fondation et l'Année.

1/ Le montant des dépenses pour l'exercice biennal 1986-1987, que la Commission des établissements humains a approuvé dans sa résolution 8/25 sur les questions relatives au budget, adoptée à sa 10e séance plénière, le 10 mai 1985, était de 10 712 800 dollars.

7. Les dépenses relatives au programme et les dépenses d'appui au programme (états I et III) ont été engagées au titre d'un crédit de 4 993 900 dollars approuvé à cet effet par la Commission des établissements humains à sa huitième session, tenue à Kingston en 1985. La ventilation par programme de ce crédit et de ces dépenses se présente comme suit :

<u>Programme</u>	<u>Dépenses totales</u>	
	<u>1987</u>	<u>1985</u>
	(Dollars des Etats-Unis)	
Direction exécutive et gestion	858 509	746 554
Programmes (Etablissements humains)	2 613 079	1 954 201
Services administratifs et services communs	967 570	722 207
Total	<u><u>4 439 158</u></u>	<u><u>3 422 962</u></u>

8. Les dépenses au titre des projets sont engagées en fonction des crédits approuvés par le Directeur exécutif (6 490 533 dollars) et, comme indiqué au paragraphe 6, elles se sont élevées au total à 5 457 192 dollars pour l'exercice biennal 1986-1987.

9. Les dépenses totales de l'exercice 1986-1987 se répartissent comme suit :

	<u>1987</u>	<u>1985</u>
		(Dollars des Etats-Unis)
Dépenses relatives au programme et dépenses d'appui au programme (Fondation)	3 610 700	2 677 300
Dépenses relatives au programme et dépenses d'appui au programme (Année)	828 458	745 662
Dépenses au titre des projets (Fondation)	4 362 556	3 973 690
Dépenses au titre des projets (Année)	1 094 636	613 161
Total	<u><u>9 896 350</u></u>	<u><u>7 829 813</u></u>

II. RAPPORT DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Introduction

1. Conformément à la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale, en date du 7 décembre 1946, le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les comptes de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1987.

2. La vérification a été effectuée conformément à l'article XII du règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et à l'annexe audit règlement et auxdites règles, ainsi qu'aux normes de vérification usuelles adoptées par le Groupe mixte de vérificateurs extérieurs des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. La vérification a eu lieu au siège de la Fondation, à Nairobi.

3. Au cours de l'exercice biennal, le Comité des commissaires aux comptes a continué, conformément à sa pratique, de rendre compte des résultats d'opérations précises de vérification et d'envoyer à l'Administration des notes de gestion contenant des observations détaillées. Cette pratique a contribué à l'instauration d'un dialogue continu avec l'Administration.

4. Les questions les plus importantes que notre vérification des comptes de l'exercice biennal a fait apparaître sont exposées ci-après. Nous en avons discuté avec l'Administration, dont les observations sont consignées le cas échéant.

Résumé des recommandations

5. Nous recommandons les mesures correctives suivantes, présentées par ordre de priorité :

a) L'Administration devrait prendre des mesures en vue de renforcer les contrôles budgétaires. Elle devrait demander l'accord a posteriori de la Commission des établissements humains pour les dépenses excédentaires encourues. Les dépassements de coûts ne devraient être admis que lorsqu'ils sont conformes aux règles et règlements et les limites budgétaires devraient être constamment respectées;

b) L'Administration devrait adopter officiellement, pour l'orientation des fonctionnaires concernés, une déclaration de principe où seraient définis les critères retenus pour la répartition des dépenses communes entre le budget ordinaire, les comptes relatifs à l'appui aux programmes et la Fondation pour l'Habitat et les établissements humains;

c) Il faudrait mettre un terme à la pratique qui consiste à imputer aux comptes relatifs au personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) les traitements de fonctionnaires employés depuis plus d'une année, comme il faudrait demander l'approbation a posteriori des imputations de ce type déjà effectuées;

d) L'Administration devrait se conformer aux mesures d'économie décidées par le Secrétaire général, dont les modalités d'application ont été énoncées dans le mémoire du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion, en ce qui concerne plus précisément l'interdiction du renouvellement des contrats à durée déterminée de moins de 12 mois;

e) Des efforts devraient être déployés en vue de recouvrer les contributions annoncées au cours des exercices précédents.

Résumé des conclusions

6. Il ressort de notre examen des attributions de crédit et des dépenses que des dépassements de coûts ont été enregistrés dans certains groupes d'objets de dépense compatibles pour la Fondation et pour l'Année internationale du logement des sans-abri ainsi que dans les dépenses d'appui au programme. Ces dépassement de coûts allaient de 5 à 30 % du montant des crédits correspondants.

7. La vérification des frais généraux de fonctionnement a fait apparaître que la plupart des montants débités à ce titre correspondaient à la part du compte spécial d'appui au programme dans les dépenses communes. Ces dépenses sont réparties entre le budget ordinaire, la Fondation et le compte de l'Année internationale du logement des sans-abri.

8. Il ressort de notre examen de la liste des effectifs que les traitements relatifs à 12 postes avaient été imputés au compte "Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)" pendant une période continue de plus d'une année.

9. Il ressort de la vérification du tableau des effectifs autorisés joint à l'avis d'allocation de crédits pour 1986-1987 en ce qui concerne l'Année internationale du logement des sans-abri que trois postes temporaires supplémentaires avaient été prévus, à savoir deux postes L-5 et un poste L-2.

10. Les dépenses liées à ces postes étaient, et continuent d'être, imputées à la rubrique "Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)" pour la planification et la coordination des projets de vulgarisation.

11. Notre vérification a révélé six cas où il n'a pas été mis fin à des nominations à durée déterminée de moins de 12 mois à l'expiration des contrats en question, et ce, en violation des mesures d'économie décidées par le Secrétaire général dans la circulaire ST/SGB/217 et précisées par le Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion dans son mémoire du 25 mars 1986.

12. Notre examen a aussi révélé qu'un fonctionnaire de la classe G-7 qui avait démissionné a été recruté à la classe P-1 et, ultérieurement, en qualité de consultant.

13. Il ressort de l'examen des contributions annoncées mais non acquittées au 31 décembre 1987, en ce qui concerne la Fondation et l'Année internationale du logement des sans-abri, que le total des contributions à recevoir se monte à 3 962 748 dollars, dont 268 333 dollars avaient trait à l'exercice biennal 1984-1985 ou à des exercices précédents.

Contrôle budgétaire

Dépassements de coût pour certains objets de dépense compatibles

14. L'examen et l'analyse des dépenses et crédits au 31 décembre 1987 a fait apparaître des dépassements de coûts dans les groupes suivants d'objets de dépense compatibles :

<u>Groupes d'objets de dépense compatibles</u>	<u>Crédits</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Dépassements de coûts</u>	
			<u>Montant</u>	<u>Pourcentage du crédit</u>

(En dollars)

a) Fondation

Consultants	94 700	123 292	28 592	30,19
Mobilier et matériel	49 700	54 378	4 678	9,41
Services linguistiques et de conférence supplémentaires	2 500	3 117	617	24,69

b) Dépenses d'appui au programme

Communications	299 800	315 080	15 280	5,10
Mobilier et matériel	83 000	108 373	25 373	30,5

15. La Section 5.02.28 du Manuel financier de l'ONU précise qu'à l'intérieur d'un groupe donné d'objets de dépense compatibles, les dépassements de coût sont permis pour un compte et aux fins pour lesquelles le groupe de comptes en question a été inscrit au budget, à condition que ce dépassement soit compensé par la sous-utilisation des crédits ouverts à un autre compte du même groupe. Il n'est en revanche pas permis de dépasser les montants approuvés pour un groupe donné sans l'accord préalable de la Division du budget. Les dépassements de coût mentionnés au paragraphe précédent ne sont donc pas autorisés en vertu des dispositions du Manuel financier de l'ONU citées ci-dessus.

16. Nous avons recommandé à l'Administration - qui a donné son accord - de demander l'approbation a posteriori des dépenses excédentaires ainsi encourues, et de limiter les dépassements de coût aux seuls cas prévus dans le règlement financier et les règles de gestion financière, en tenant constamment compte des limites budgétaires. Dans le cas des fonds extra-budgétaires, l'Administration nous a informés qu'elle y avait puisé davantage que prévu en raison de l'impact de la crise financière sur le budget ordinaire, dont les ressources ont été strictement limitées. Ce recours aux fonds extra-budgétaires avait été toutefois autorisé par le Directeur exécutif, sous réserve que les dépassements de coût dans certains programmes soient compensés par la sous-utilisation de ressources allouées à d'autres, la Commission des établissements humains devant être saisie d'une demande d'autorisation de cette procédure à sa prochaine session ordinaire. Dans le cas des dépenses au titre du programme, l'Administration nous a informés que le Directeur exécutif, usant de son pouvoir d'administrer les recettes au titre de l'appui aux programmes conformément aux dispositions de l'instruction administrative ST/AI/286, et en consultation avec la Division du budget, autoriserait une révision budgétaire pro forma.

17. Dans sa réponse, l'Administration, après avoir pris note de nos observations, a en outre déclaré ce qui suit : "Le Centre tient néanmoins à réitérer qu'il estime que les mesures prises étaient nécessaires et n'excédaient pas le pouvoir qu'a implicitement le Directeur exécutif, tout en respectant les limites fixées pour tel ou tel objet de dépense, d'administrer le budget avec la marge de manoeuvre nécessaire pour assurer l'exécution globale des activités demandées par la Commission, sous réserve d'en faire rapport, rapidement et intégralement, à la Commission à sa session suivante. Il importe de garder à l'esprit, à cet égard, que le calendrier des sessions de la Commission est tel qu'une fois les propositions budgétaires approuvées pour un exercice biennal, il n'est généralement

pas possible, face à des situations imprévues, de demander l'approbation d'amendements à ces propositions par la Commission, si ce n'est a posteriori."

Répartition des dépenses communes

18. Il ressort aussi de nos vérifications des frais généraux de fonctionnement que la plupart des sommes imputées à ce compte représentaient la part du compte spécial d'appui au programme dans les dépenses communes. Ces dépenses sont imputées au budget ordinaire, aux comptes d'appui au programme, à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains et au compte de l'Année internationale du logement des sans-abri, aux taux de 45, 25 et 5 % respectivement du total des dépenses. Nous avons cependant constaté des cas où la répartition des dépenses communes ne correspondait pas à ces pourcentages.

19. Nous avons recommandé d'établir officiellement, pour la gouverne des fonctionnaires concernés, une déclaration de principe sur les critères à adopter pour la répartition de ces dépenses.

20. L'Administration a répondu que "les critères régissant la répartition des dépenses par source de financement étaient déjà en vigueur et bien connus des fonctionnaires concernés. En conséquence, cette recommandation signifie pour l'Administration que les critères en question doivent être énoncés officiellement par écrit, ce qui sera fait."

Etats de paie et systèmes d'information sur les effectifs

Postes financés sur les fonds destinés au personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)

21. La vérification des listes d'effectifs au 31 décembre 1987, pour l'ensemble des sources de financement, a fait apparaître que les traitements relatifs à 12 postes avaient été imputés au compte relatif au personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) pendant une période continue excédant un an.

22. Aux termes de la circulaire ST/SGB/277 et de l'instruction administrative ST/AI/295, l'expression "personnel temporaire" désigne les services temporaires de particuliers dont l'Organisation a besoin de temps à autre pour aider le personnel régulier à s'acquitter de ses fonctions en apportant au Secrétariat des connaissances spécialisées, des compétences ou autres connaissances semblables à celles que possède le personnel régulier ou dont l'Organisation a besoin de façon continue. Les deux documents en question donnent également des instructions sur les situations où du personnel temporaire doit être engagé et les fonctions à lui confier. Il importe de noter ici que pour qu'un particulier soit considéré comme faisant partie du personnel temporaire, la durée de son contrat ne doit pas excéder un an.

23. Nous avons recommandé de mettre fin à la pratique qui consiste à imputer au compte relatif au personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) les traitements de personnes employées pendant plus d'une année et de demander l'approbation a posteriori des imputations déjà effectuées.

24. L'Administration a accepté notre recommandation tendant à ce que les traitements de fonctionnaires qui s'acquittent de fonctions relevant du personnel régulier ne soient pas couverts sur de longues périodes par des fonds destinés au personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires). L'Administration a aussi

indiqué qu'à compter du 1er janvier 1988, et suite à un examen minutieux des fonctions remplies par ce personnel, les traitements de ce type ont tous été imputés à des postes inscrits au budget ordinaire ou, si possible, à des comptes extra-budgétaires, selon la nature des fonctions en question. L'approbation nécessaire pour les imputations déjà effectuées au compte relatif au personnel temporaire avait été obtenue de l'Assemblée générale lorsque l'Administration a présenté son deuxième rapport d'exécution en cours d'exercice biennal.

Mesures d'économie décidées par le Secrétaire général

25. Le 25 mars 1986, le Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion a adressé à tous les chefs de département ou de bureau un mémoire dont l'objet était de préciser les modalités d'application des mesures d'économie décidées par le Secrétaire général dans sa circulaire ST/SGB/217. En vertu du paragraphe 3 dudit mémoire, les nominations pour une durée déterminée n'excédant pas 12 mois ne doivent pas être renouvelées lorsqu'elles arrivent à expiration.

26. En vérifiant si le Centre s'était bien conformé à cette interdiction, on a constaté six cas de renouvellement de contrat à durée déterminée de moins de 12 mois.

27. Nous avons vivement recommandé à l'Administration de se conformer aux mesures d'économie décidées par le Secrétaire général et précisées dans le mémoire du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion. L'Administration a suivi notre recommandation, soit en ne renouvelant pas ces nominations à leur expiration, soit en demandant au Secrétaire général des dérogations au gel du recrutement.

Agent des services généraux démissionnaire réengagé en tant qu'administrateur, puis en tant que consultant

28. En vérifiant les nominations pour une durée déterminée n'excédant pas 11 mois, nous avons constaté qu'un fonctionnaire de la classe G-7 titulaire d'un contrat à durée déterminée, qui avait démissionné à compter du 31 décembre 1985, avait été réengagé le 10 février 1986 à la classe P-1 pour un contrat à durée déterminée de 11 mois. Lorsque le fonctionnaire en question avait démissionné, il lui restait encore une année entière de service à la classe G-7 sur une prorogation de contrat de deux années allant jusqu'au 31 décembre 1986.

29. Nous avons en outre noté que le fonctionnaire en question avait passé le concours de promotion à la catégorie des administrateurs organisé en mars 1985. Nous étant enquis de la question auprès du Bureau de la gestion des ressources humaines, au Siège, nous avons appris que ce fonctionnaire n'avait pas été considéré comme remplissant les conditions requises pour être promu à la catégorie des administrateurs.

30. A l'alinéa g) du paragraphe premier de la section I de sa résolution 33/143 du 20 décembre 1978, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de "n'autoriser le passage de la catégorie des services généraux à la catégorie des administrateurs qu'aux classes P-1 et P-2 ... et d'accorder ces promotions en sélectionnant exclusivement par voie de concours...". Les faits entourant la nomination de l'intéressé laissent fortement à penser que cette décision était contraire à la résolution susmentionnée de l'Assemblée générale.

31. Lorsque nous avons contesté l'argument avancé par l'Administration, à savoir que cette nomination entrerait bien dans le cadre du pouvoir conféré au Directeur exécutif de pourvoir à titre temporaire un poste réservé aux fonctionnaires qui ont réussi au concours lorsque le Siège n'est pas à même de pourvoir ce poste, le contrat du fonctionnaire concerné n'a pas été renouvelé à compter du 31 décembre 1987, après l'avoir été six fois, pour des durées allant de un à deux mois.

32. En poussant plus loin nos investigations, nous nous sommes aperçus qu'après l'expiration du contrat du fonctionnaire en question, ce dernier s'était vu offrir un contrat de louage de services en tant qu'entrepreneur individuel dans le cadre d'un projet. En examinant le descriptif de ce projet, nous avons constaté que ce dernier avait pour seul objet de fournir une assistance en matière de gestion fonctionnelle et financière pour des programmes et projets financés par des fonds extra-budgétaires.

33. Etant données les conditions dans lesquelles s'est déroulée la nomination de l'intéressé, nous nous sommes enquis de l'opportunité du recrutement d'un fonctionnaire en tant que consultant lorsque les fonctions qui doivent lui être confiées pourraient être remplies par du personnel dont l'organisation dispose déjà. Nous nous sommes également enquis de l'opportunité de créer un projet qui n'aurait d'autre but que celui cité plus haut.

34. L'Administration nous a informés que lorsque la Commission avait approuvé les activités de l'Année internationale du logement des sans-abri, elle avait prévu dans ce cadre des activités de coopération technique, l'Administration ayant pouvoir de recruter le personnel requis pour fournir l'appui nécessaire aux projets relevant de ces activités. Une fois les projets et activités de l'Année achevés, il doit être procédé à un examen de ces activités en vue de clore les projets et d'établir les comptes définitifs de l'Année.

35. Nous contestons l'argumentation de l'Administration et soutenons que ce travail pourrait très bien être confié à des fonctionnaires déjà au service de l'organisation, comme ce fut le cas dans le passé pour les opérations relatives à l'Année internationale du logement des sans-abri. L'Administration a pris acte de nos observations, ajoutant ce qui suit : "Le Centre estime néanmoins nécessaire d'insister sur les conditions exceptionnelles et incontournables qui ont obligé à prendre la décision de recrutement en question, décision qui était exclusivement motivée par la volonté de garantir l'exécution du projet et les possibilités d'en rendre compte."

Consultants

Non-achèvement d'un contrat de services consultatifs

36. Il ressort de l'examen d'un projet portant sur des activités d'appui audio-visuel au développement des établissements humains que la durée du projet avait été prorogée jusqu'à la fin de 1986 pour permettre au consultant chargé du projet d'achever sa mission, prorogation qui s'est traduite par un surcroît de coûts. D'autres vérifications ont de même fait apparaître qu'en 1987, ce consultant s'était vu offrir un contrat de louage de services portant sur des fonctions différentes de celles dont il était chargé dans le cadre du projet examiné.

37. Nous nous sommes enquis auprès de l'Administration de l'état actuel des produits du projet, compte tenu du délai écoulé depuis le lancement de ce dernier et du fait qu'en 1987, alors que le projet aurait dû être achevé depuis longtemps, un certain nombre de produits (montage, commentaire, musique et mixage final) n'avaient pas encore été réalisés.

38. L'Administration nous a informés que le plan de travail établi à l'origine par le consultant s'était révélé trop ambitieux quant au nombre de produits envisagés. Le descriptif du projet a donc été révisé quatre fois et le projet a été prorogé jusqu'en décembre 1986 pour permettre l'achèvement des travaux. L'Administration a en outre déclaré que les retards dans l'achèvement de ces travaux étaient dus au fait que certaines prises de vues et interviews se sont révélées contestables, pour des raisons sans rapport aucun avec leur qualité technique ou artistique. Ce problème s'est avéré trop long à résoudre et il a été finalement décidé de ne pas achever le projet, lequel a donc été clos.

39. Au vu des explications qui précèdent, nous avons recommandé qu'à l'avenir, l'Administration procède à une évaluation minutieuse des possibilités de réaliser effectivement les produits d'un projet avant de se lancer dans son exécution. Le projet examiné ayant été révisé quatre fois, l'Administration aurait pu prévoir dès le départ les problèmes qui se poseraient au cours de son exécution.

Etablissement des rapports financiers

Contributions annoncées à recevoir pour des exercices antérieurs

40. Il ressort de la vérification des contributions à recevoir au 31 décembre 1987, pour la Fondation et l'Année internationale du logement des sans-abri, que le total des contributions annoncées à recevoir se montait à 3 962 748 dollars, dont 268 333 dollars avaient trait à l'exercice biennal 1984-1985 et à des exercices antérieurs.

41. Nous avons recommandé à l'Administration - qui a donné son accord - de s'efforcer de recouvrer les contributions annoncées pour les exercices précédents. L'Administration nous a néanmoins informés que parmi les contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 1987, il y avait des contributions annoncées avant 1981, pour lesquelles les tentatives de recouvrement avaient été vaines, la raison en étant peut-être que les pays qui ont annoncé ces contributions ont connu depuis une détérioration de leur situation économique ou une certaine instabilité politique.

42. Dans sa réponse, l'Administration a en outre déclaré ce qui suit : "Le Centre tient à rappeler que des efforts sont déployés en permanence dans le cadre d'examens trimestriels de l'état des contributions annoncées et des demandes de paiement sont adressées ensuite aux gouvernements concernés. Ces efforts sont parfois complétés, lorsque des fonds sont disponibles pour couvrir les frais de voyage, par des missions auprès de ces mêmes gouvernements. Dans le cas de certaines contributions annoncées au cours d'années précédentes, la tâche du Centre est encore plus malaisée lorsque les gouvernements qui ont annoncé les contributions ne sont plus en place. Le Centre ne peut donc considérer cette recommandation que comme un nouvel encouragement à ne pas relâcher ses efforts."

Observations sur les questions traitées dans le rapport du Comité
sur l'exercice biennal 1984-1985

43. Les questions soulevées dans notre rapport sur l'exercice biennal 1984-1985 ^{1/} ont été réglées à notre satisfaction, ou sont évoquées à nouveau dans le présent rapport.

Remerciements

44. Le Comité des commissaires aux comptes tient à exprimer ses remerciements au Directeur exécutif, à ses collaborateurs et au personnel de la Fondation pour leur coopération et pour l'aide qu'ils lui ont apportée.

Le Premier Président de la Cour des
comptes de France,

(Signé) André CHANDERNAGOR

Le Vérificateur général des comptes du Ghana,

(Signé) R. T. NELSON

Le Président de la Commission de vérification
des comptes des Philippines,

(Signé) Eufemio C. DOMINGO

^{1/} Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session,
Supplément No 5H (A/41/5/Add.8), sect. II.

III. OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons examiné les états financiers ci-après, numérotés de I à VII et dûment identifiés, ainsi que les tableaux y relatifs de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1987. Nous avons, notamment, effectué un examen général des méthodes comptables et procédé aux vérifications par sondage des écritures comptables et autres pièces justificatives que nous avons jugées nécessaires en l'occurrence.

A la suite de cet examen, notre opinion est que les états financiers représentent bien la situation financière au 31 décembre 1987 et rendent bien compte des résultats des opérations financières effectuées pendant l'exercice.

Les états financiers ont été établis conformément aux principes de comptabilité établis, qui ont été appliqués de la même manière que pour l'exercice précédent, et les opérations ont été conformes au règlement financier et aux autorisations des organes délibérants.

Le Premier Président de la Cour des
comptes de France,

(Signé) André CHANDERNAGOR

Le Vérificateur général des comptes du Ghana,

(Signé) R. T. NELSON

Le Président de la Commission de vérification
des comptes des Philippines,

(Signé) Eufemio C. DOMINGO

Le 23 juin 1988

**IV. ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE BIENNAL 1986-1987
TERMINE LE 31 DECEMBRE 1987**

ETAT I

FONDATION DES NATIONS UNIES POUR L'HABITAT ET LES ETABLISSEMENTS HUMAINS

Etat des allocations de crédits pour l'exercice biennal 1986-1987 terminé le 31 décembre 1987

Activités au titre du programme et de l'appui au programme

(En dollars des Etats-Unis)

Objets de dépense	Crédits ouverts	Dépenses		Total	Solde inutilisé
		Décaissements	Engagements non réglés		
Traitements et salaires :					
Postes permanents	-	7 793	-	7 793	(7 793)
Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)	183 600	158 464	-	158 464	25 136
Consultants	94 700	96 959	26 333	123 292	(28 592)
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	5 000	2 440	-	2 440	2 560
Autre personnel (temporaire)	1 417 700	1 234 645	-	1 234 645	183 055
Cours de langues	12 000	9 252	-	9 252	2 748
Dépenses communes de personnel	643 100	549 829	9 325	559 154	83 946
Voyages autorisés du personnel	204 200	179 653	11 785	191 438	12 762
Services contractuels	309 800	253 143	27 378	280 521	29 279
Frais généraux de fonctionnement	790 400	742 987	16 172	759 159	31 241
Fournitures et accessoires	119 700	109 417	10 630	120 047	(347)
Achat de mobilier et de matériel	55 000	55 649	2 946	58 595	(3 595)
Bourses, subventions et contributions	105 900	105 343	557	105 900	-
Total	3 941 100	3 505 574	105 126	3 610 700	330 400

Certifié exact

Le Directeur exécutif,

(Signé) Arcot RAMACHANDRAN

Nairobi, le 31 mars 1988

ETAT 11

FONDATION DES NATIONS UNIES POUR L'HABITAT ET LES ETABLISSEMENTS HUMAINS

Etat des allocations de crédits pour l'exercice biennal 1986-1987 terminé le 31 décembre 1987

Activités au titre des projets

(En dollars des Etats-Unis)

Objets de dépense	Crédits ouverts	Dépenses		Total	solde inutilisé
		décaissements	Engagements non réglés		
Experts et autres catégories de personnel affecté aux projets	2 314 957	1 799 921	228 191	2 028 112	286 845
Voyages	328 300	220 804	8 359	229 163	99 137
Contrats de sous-traitance	515 175	410 039	82 911	492 950	22 225
Formation	1 272 813	1 008 111	24 842	1 032 953	239 860
Matériel	262 412	142 064	35 610	177 674	84 738
Divers	494 658	253 775	80 700	334 475	160 183
Dépenses d'appui au programme	67 229	67 229	-	67 229	-
Total des dépenses au titre des projets	5 255 544	3 901 943	460 613	4 362 556	892 988

Certifié exact

Le Directeur exécutif,

(Signé) Arcot RAMACHANDRAN

Nairobi, le 31 mars 1988

ETAT III

FONDATION DES NATIONS UNIES POUR L'HABITAT ET LES ETABLISSEMENTS HUMAINS

Etat des allocations de crédits pour l'exercice biennal 1986-1987 terminé le 31 décembre 1987

Activités au titre du programme et de l'appui au programme de l'Année internationale du logement des sans-abri

(En dollars des Etats-Unis)

Objets de dépense	Crédits ouverts	Dépenses		Solde inutilisé
		Décaissements	Engagements non réglés	
Traitements et salaires :				
Postes permanents	-	-	-	-
Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)	317 100	307 343	1 192	8 565
Consultants	7 500	7 551	173	(224)
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	2 000	1 021	-	1 021
Groupe spécial d'experts	46 800	40 709	7 458	48 167
Autre personnel (temporaire)	119 500	105 847	-	105 847
Cours de langues	1 000	897	-	897
Dépenses communes de personnel	71 200	52 797	-	52 797
Voyages autorisés du personnel	110 000	104 718	5 279	109 997
Services contractuels	71 700	47 017	10 813	57 830
Frais généraux de fonctionnement	116 100	113 813	3 425	117 238
Fournitures et accessoires	9 700	8 238	323	8 561
Achat de mobilier et de matériel	15 000	9 656	188	9 844
Total	887 600	799 607	28 851	828 458

Certifié exact

Le Directeur exécutif,

(Signé) Arcot RAMACHANDRAN

Nairobi, le 31 mars 1988

ETAT IV

FONDATION DES NATIONS UNIES POUR L'HABITAT ET LES ETABLISSEMENTS HUMAINS

Etat des allocations de crédits pour l'exercice biennal 1986-1987 terminé le 31 décembre 1987
pour l'Année internationale au logement des sans-abri

Activités au titre des projets

(En dollars des Etats-Unis)

Objets de dépense	Crédits ouverts	Dépenses		Solde inutilisé	
		Décaissements	Engagements non réglés		Total
Experts et autres catégories de personnel affecté aux projets	327 982	178 991	74 761	253 752	74 230
Voyages	81 604	60 899	6 076	66 975	14 629
Contrats de sous-traitance	312 500	175 650	119 000	294 650	17 850
Formation	358 924	275 458	64 902	340 360	18 564
Matériel	35 000	17 701	13 633	31 334	3 666
Divers	118 979	105 316	2 247	107 565	11 414
Total des dépenses au titre des projets	1 234 989	814 017	280 619	1 094 636	140 353

Certifié exact

Le Directeur exécutif,

(Signé) Arcot RAMACHANDRAN

Nairobi, le 31 mars 1988

ETAT V

FONDATION DES NATIONS UNIES POUR L'HABITAT ET LES
ETABLISSEMENTS HUMAINS

Etat des recettes et des dépenses de l'exercice
biennal 1986-1987 terminé le 31 décembre 1987

(En dollars des Etats-Unis)

	1987	1985
<u>Recettes</u>		
Contributions des gouvernements et d'autres donateurs	7 097 262	5 241 300
Subventions	-	6 226
Revenu des placements	917 063	1 403 698
Remboursement de sommes versées pour l'exercice antérieur	680	19 260
Remboursement de contributions à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	1 177	17 117
Recettes provenant de films, de la télévision, etc.	8 725	22 128
Autres recettes	25 365	1 385
Recettes totales	<u>8 050 272</u>	<u>6 711 114</u>
<u>Dépenses</u>		
Dépenses et engagements non réglés (états I et II)	7 973 256	6 470 990
Gain ou perte au change (montant net)	32 061	184 449
Dépenses totales	<u>8 005 317</u>	<u>6 655 439</u>
Excédent des recettes sur les dépenses	<u>44 955</u>	<u>55 675</u>

Certifié exact

Le Directeur exécutif,

(Signé) Arcot RAMACHANDRAN

Nairobi, le 31 mars 1988

ETAT VI

FONDATION DES NATIONS UNIES POUR L'HABITAT ET LES
ETABLISSEMENTS HUMAINS

Etat des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1986-1987
terminé le 31 décembre 1987 pour l'Année internationale du logement
des sans-abri

(En dollars des Etats-Unis)

	1987	1985
<u>Recettes</u>		
Contributions des gouvernements	1 638 731	1 293 852
Contributions de sources privées	5 197	11 504
Subventions	25 000	-
Gain au change	1 978	-
Recettes totales	<u>1 670 906</u>	<u>1 305 356</u>
<u>Dépenses</u>		
Dépenses et engagements non réglés (états III et IV)	1 923 094	1 358 823
Dépenses totales	<u>1 923 094</u>	<u>1 358 823</u>
Excédent des recettes sur les dépenses (déficit)	<u>(252 188)</u>	<u>(53 467)</u>

Certifié exact

Le Directeur administratif,

(Signé) Arcot RAMACHANDRAN

Nairobi, le 31 mars 1988

ETAT VII

FONDATION DES NATIONS UNIES POUR L'HABITAT ET LES
ETABLISSEMENTS HUMAINS

Etat de l'actif et du passif pour l'exercice biennal
1986-1987 terminé le 31 décembre 1987

(En dollars des Etats-Unis)

	1987	1985
Actif		
Encaisse et disponible en banque et en transit	546 009	1 141 157
Placements (tableau 4.1)	6 160 506	5 818 010
Contributions de sources privées (Fondation)	-	346 185
Contributions annoncées à recevoir des gouvernements (tableau 1.1)	3 280 070	1 591 170
Contributions annoncées à recevoir de sources privées (Année)	2 000	5 500
Contributions annoncées à recevoir des gouvernements (Année) (tableau 2.1)	682 682	1 513 716
Sommes à recevoir	29 879	49 318
Prêts à long terme de capitaux de lancement	-	33 333
Intérêts à recevoir	92 558	114 742
Charges différées	11 241	12 996
A recevoir du Fonds général de l'ONU	308 511	1 003 378
A recevoir d'autres organismes des Nations Unies (montant net)	8 308	-
Total de l'actif	11 121 764	11 629 505
Passif		
Sommes à payer	539 102	38 169
Engagements non réglés (états I, II, III et IV)	875 210	917 561
Contributions attendues de sources privées	-	145 570
Contributions attendues des gouvernements (tableau 1.1)	1 847 631	387 220
Contributions attendues des gouvernements (Année) (tableau 2.1)	20 500	717 640
Réserve	600 000	-
A verser au Fonds général de l'ONU	257 305	862 555
Virement interfonds à effectuer	7 842	31 450
Total du passif	4 147 590	3 100 165

ETAT VII (suite)

	1987	1985
<u>Solde</u>		
Solde au 1er janvier 1986	8 529 340	9 165 748
<u>A déduire</u> : Constitution de réserves	(600 000)	-
<u>A ajouter</u> : Excédent des recettes sur les dépenses (états V et VI)	(207 233)	2 208
<u>A ajouter</u> : Epargne réalisée par le règlement d'engagements d'exercices antérieurs	362 915	491 310
<u>A déduire</u> : Ajustements des contributions pour les exercices antérieurs	(1 110 848)	(1 129 926)
Solde au 31 décembre 1987	6 974 174	8 529 340
Total, passif et solde	11 121 764	11 629 505

Certifié exact

Le Directeur exécutif,

(Signé) Arcot RAMACHANDRAN

Nairobi, le 31 mars 1988

TABLEAUX RELATIFS AUX COMPTES

Tableau 1.1

FONDATION DES NATIONS UNIES POUR L'HABITAT ET LES ETABLISSEMENTS HUMAINS

Etat des contributions annoncées non recouvrées au 31 décembre 1987

(En dollars des Etats-Unis)

Pays	Contributions annoncées et non acquittées au 1er janvier 1986	Ajustements de contributions annoncées pour les exercices antérieurs	Contributions annoncées pour 1986-1987 et ajustements	Contributions annoncées pour les exercices suivants	Montants recouvrés en 1986-1987 et ajustements	Perte (gain) au change	Contributions annoncées pour l'exercice et des exercices antérieurs et non acquittées au 31 décembre 1987	Contributions annoncées pour les exercices suivants et non acquittées au 31 décembre 1987
Argentine	-	-	10 000	-	-	-	10 000	-
Bangladesh	-	-	17 031	2 000	17 031	-	-	2 000
Barbade	-	-	1 000	-	-	-	1 000	-
Belgique	351 727	(246 689)	438 169 a/	288 184	366 681	-	176 526	288 184
Belize	2 000	-	-	-	-	-	2 000	-
Bénin	2 000	-	-	-	-	-	2 000	-
Bhoutan	-	-	-	600	-	-	-	600
Botswana	-	-	7 193	-	7 193	-	-	-
Burkina Faso	-	-	3 268	-	3 268	-	-	-
Burundi	-	-	877	-	-	-	877	-
Cameroun	31 915	-	8 309	-	-	-	40 224	-
Canada	-	-	307 692	152 672	153 846	-	153 846	152 672
Chili	-	-	10 000	5 000	5 000	-	5 000	5 000
Chine	-	-	-	23 477	-	-	-	23 477
Chypre	-	-	2 000	1 500	2 000	-	-	1 500
Colombie	3 000	-	28 491	12 000	31 941	-	-	12 000
Congo	5 897	-	-	-	-	-	5 897	-
Danemark	108 156	-	553 152 b/	-	661 308	-	-	-
Djibouti	-	-	2 000	-	-	-	2 000	-
Egypte	-	-	24 472	5 656	24 472	-	-	5 656
Espagne	-	-	167 344 j/	-	167 344	-	-	-
Finlande	-	-	926 932 c/	-	926 932	-	-	-
France	-	-	202 146	115 044	202 146	-	-	115 044
Haïti	500	-	-	-	-	-	500	-
Inde	101 000	(6 792)	200 000	100 000	93 208	6 792	201 000	100 000
Indonésie	-	-	20 000	10 000	10 000	-	10 000	10 000
Iran (République islamique d')	20 000	-	-	-	-	-	20 000	-
Iraq	10 170	-	-	-	-	-	10 170	-
Jamaïque	-	-	24 545	14 652	24 545	-	- g/	14 652
Japon	2 677	(2 677)	1 250 000	-	1 250 000	2 677	-	-
Jordanie	10 554	-	80 010 e/	-	90 564	-	-	-
Kenya	89 930	-	118 910	69 082	104 802	-	104 038	69 082
Koweït	-	-	15 000	-	15 000	-	-	-
Lesotho	-	-	6 335	2 030	3 000	-	3 335 f/	2 030
Liban	11 005	-	-	-	-	-	11 005	-
Malaisie	-	-	20 000	10 000	10 000	-	10 000	10 000
Malawi	1 622	-	11 851	569	552	-	12 921	569
Mali	1 000	-	-	-	-	-	1 000	-
Nigéria	-	-	50 783	-	50 783	-	-	-
Norvège	-	-	453 665 h/	124 031	453 665	-	-	124 031
Ouganda	3 508	-	-	4 000	-	-	3 508	4 000
Pakistan	10 000	-	12 000	6 000	17 000	-	5 000	6 000
Papouasie- Nouvelle-Guinée	9 039	-	4 737	-	-	-	13 776	-
Pays-Bas	-	-	797 191 g/	427 807	797 191	-	-	427 807
Philippines	2 000	54 757	27 000	5 000	83 757	-	-	5 000
Pologne	-	-	17 372	6 452	17 372	-	-	6 452
Qatar	30 000	-	-	-	30 000	-	-	-
République de Corée	-	-	37 000	18 500	37 000	-	-	18 500
République-Unie de Tanzanie	7 379	-	-	-	-	-	7 379	-
Sierra Leone	500	56	-	-	556	-	-	-
Somalie	1 733	(1 392)	269	-	610	-	-	-
Soudan	5 000	-	-	-	-	-	5 000	-
Sri Lanka	-	-	8 000	-	8 000	-	-	-
Suède	208 860	(176 953)	600 716	330 579	632 623	-	-	330 579
Swaziland	-	-	8 910	8 122	6 477	-	2 433	8 122
Togo	-	1 305	-	1 767	1 305	-	-	1 767
Trinité-et-Tobago	1 005	(5)	667	-	1 667	5	-	-
Tunisie	-	-	48 197	21 945	27 171	-	21 026	21 945
Turquie	170 310	(62 195)	34 286	30 000	25 845	-	116 556	30 000
Union des Républiques socialistes soviétiques	-	-	441 821	-	-	-	441 821	-
Venezuela	-	-	20 759	26 800	20 759	-	-	26 800
Yémen	1 000	-	-	-	-	-	1 000	-
Yémen démocratique	-	-	-	575	-	-	-	575
Yougoslavie	-	-	15 000	15 000	-	-	15 000	15 000
Zaire	1 000	-	2 000	2 000	-	-	3 000	2 000
Zambie	7 463	-	-	-	-	-	7 463	-
Zimbabwe	-	-	20 456	6 587	14 321	-	6 135	6 587
Total	1 211 950	(440 585)	7 058 006	1 847 631	6 396 935	9 474 j/	1 432 436	1 847 631

(Voir notes du tableau page suivante)

(Notes du tableau 1.1)

a/ Y compris une contribution de 11 395,08 dollars annoncée par le Gouvernement belge pour des projets déterminés.

b/ Contributions de 353 152 dollars et de 200 000 dollars annoncées par le Gouvernement belge pour des projets déterminés.

c/ Y compris une contribution de 324 245,62 dollars annoncée par le Gouvernement finlandais pour des projets déterminés.

d/ Le Gouvernement jamaïcain a versé une avance de 5 000 dollars en 1985.

e/ Y compris une contribution de 29 870,13 dollars annoncée par le Gouvernement jordanien pour des projets déterminés.

f/ Le Gouvernement du Lesotho a versé une avance de 3 000 dollars en 1983.

g/ Y compris des contributions de 74 074,07 dollars, 96 700,11 dollars et 97 004,97 dollars annoncées par le Gouvernement néerlandais pour des projets déterminés.

h/ Y compris une contribution de 9 848,98 dollars annoncée par le Gouvernement norvégien pour des projets déterminés.

i/ Contribution de 167 344 dollars annoncée par le Gouvernement espagnol pour des projets déterminés.

j/ Les pertes ou gains au change sont donnés à titre purement indicatif.

Tableau 2.1

FONDATION DES NATIONS UNIES POUR L'HABITAT ET LES ETABLISSEMENTS HUMAINS

Etat des contributions annoncées non recouvrées au 31 décembre 1987 pour l'Année internationale du logement des sans-abri

(En dollars des Etats-Unis)

Pays	Contributions et non acquittées au 1er janvier 1986			Ajustements de contributions annoncées pour les exercices antérieurs		Contributions annoncées pour 1986-1987 et ajustements		Contributions annoncées pour 1986-1987 et ajustements		Perte (gain) au change	Contributions annoncées pour l'exercice et des exercices antérieurs et non acquittées au 31 décembre 1987	
	annoncées et non acquittées au 1er janvier 1986	annoncées pour les exercices antérieurs	annoncées pour les exercices antérieurs	annoncées pour les exercices antérieurs	annoncées pour les exercices antérieurs	annoncées pour les exercices antérieurs	annoncées pour les exercices antérieurs	annoncées pour l'exercice et des exercices antérieurs et non acquittées au 31 décembre 1987	annoncées pour l'exercice et des exercices antérieurs et non acquittées au 31 décembre 1987			
Australie	-	-	-	-	34 812	-	34 812	-	-	-	-	-
Botswana	4 620	-	(1 120)	-	-	-	3 500	-	(1 120)	-	-	-
Burundi	6 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6 000	-
Cameroun	10 638	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10 638	-
Chine	-	-	-	-	10 000	-	10 000	-	-	-	-	-
Chypre	-	-	-	-	1 500	-	1 500	-	-	-	-	-
Etats-Unis d'Amérique	-	-	(11 170)	-	783 000	-	783 000	-	-	-	-	-
Finlande	-	-	-	-	19 211	-	19 211	-	-	-	-	-
France	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gabon	26 957	-	-	-	-	-	-	-	-	-	26 957	-
Grèce	10 000	-	-	-	25 000	-	20 000	-	-	-	15 000	-
Guinée équatoriale	-	-	-	-	523	-	523	-	-	-	-	-
Indonésie	-	-	-	-	20 000	-	20 000	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	33 688	-	33 688	-	-	-	-	-
Italie	-	-	-	-	350 000	-	-	-	-	-	350 000	-
Jamaïque	-	-	-	-	18 182	-	18 182	-	-	-	-	-
Jordanie	5 000	-	-	-	-	-	5 000	-	-	-	-	-
Kenya	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Lesotho	3 000	-	-	-	5 000	-	5 000	-	-	-	50 000	-
Malaisie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 000	-
Malawi	13 762	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13 762	-
Maroc	-	-	-	-	5 000	-	-	-	-	-	5 000	-
Nigéria	100 000	-	(100 000)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pakistan	30 762	-	(7 807)	-	-	-	14 783	-	-	-	8 172	-
Panama	-	-	-	-	5 000	-	-	-	-	-	5 000	-
Papouasie Nouvelle-Guinée	15 661	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15 661	-
Pays-Bas	93 093	-	-	-	73 555 a/	-	150 200	-	-	-	43 555	-
Philippines	82 005	-	-	27 107	-	-	-	-	-	-	82 005	-
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	-	-	-	-	111 111	-	111 111	-	-	-	-	-
Rwanda	-	-	-	-	2 000	-	2 000	-	-	-	-	-
Sierra Leone	5 000	-	-	-	-	-	5 000	-	-	-	5 000	-
Soudan	5 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sri Lanka	246 902	-	3 098	-	-	-	250 000	-	3 098	-	-	-
Suède	112 360	-	-	-	29 965	-	142 325	-	-	-	-	-
Turquie	10 000	-	-	-	45 000	-	45 000	-	-	-	10 000	20 000
Zaire	-	-	-	-	-	500	-	-	-	-	-	500
Zambie	4 146	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 146	-
Zimbabwe	-	-	-	-	16 135	-	7 850	-	-	-	8 285	-
Total	784 906	(89 892)	-	1 638 732	20 500	1 682 735	1 978	662 181	20 500	20 500		

a/ Contribution de 73 555 dollars annoncée par le Gouvernement néerlandais pour des projets déterminés.

Tableau 3.1

FONDATION DES NATIONS UNIES POUR L'HABITAT ET LES ETABLISSEMENTS HUMAINS

Dépenses au titre des projets, par pays et par région, pour
l'exercice biennal 1986-1987 terminé le 31 décembre 1987

(En dollars des Etats-Unis)

Projets de pays	Dépenses totales
Barbade	46 026
Bolivie	292 878
Brésil	34 266
Burkina Faso	81 079
Cameroun	6 747
Cap-Vert	45 274
Chine	45 295
Colombie	103 617
Costa Rica	19 819
Emirats arabes unis	2 912
Fidji	23 381
Gambie	29 682
Ghana	23 679
Guatemala	40 269
Iles Vierges britanniques	964
Jamaïque	40 943
Jordanie	95 962
Kenya	66 944
Mexique	47 111
Népal	23 752
Niger	36 251
Nigéria	6 580
Pakistan	32 167
Pérou	503
République-Unie de Tanzanie	27 612
Rwanda	75 125
Sierra Leone	643
Sri Lanka	2 370
Tchad	38
Tunisie	6 977
Turquie	25 962
Yémen	7 880
Yémen démocratique	12 021
Zaire	36 950
Zambie	4 618
Total partiel	1 377 644

Tableau 3.1 (suite)

Projets de pays	Dépenses totales
<hr/>	
<u>Projets régionaux</u>	<u>Dépenses totales</u>
Caraïbes	91 121
Autres projets	2 826 562
	<hr/>
Total partiel	2 917 683
	<hr/>
Dépenses d'appui au programme	67 229
	<hr/>
Total des dépenses au titre des projets	4 362 556
	<hr/> <hr/>
<u>Projets pour l'Année internationale du logement des sans-abri</u>	
Burundi	34 550
Fidji	42 000
Grèce	2 058
Sri Lanka	213 268
Autres projets	802 760
	<hr/>
Total des dépenses au titre des projets	1 094 636
	<hr/> <hr/>

Tableau 4.1

FONDATION DES NATIONS UNIES POUR L'HABITAT ET LES ETABLISSEMENTS HUMAINS

Placements gérés par le Siège de l'Organisation des Nations Unies
au 31 décembre 1987*

(En dollars des Etats-Unis)

	Montant
STATE BANK OF INDIA, NASSAU	
7,5 % 27 janvier 1988	800 000
7,3125 % 16 février 1988	1 000 000
8 % 21 mars 1988	1 800 000
KOREA EXCHANGE BANK, NEW YORK	
8,0625 % 4 janvier 1988	1 000 000
7,43 % 5 février 1988	500 000
CREDITO ITALIANO, NEW YORK	
7,875 % 27 mars 1988	300 000
MORGAN GUARANTY TRUST COMPANY, NEW YORK	
6,125 % compte à vue	400 000
BANK OF MONTREAL, VANCOUVER	
6 % (150 000 dollars canadiens) 28 janvier 1988	114 504
6 % (150 000 dollars canadiens) 10 mars 1988	114 504
6,25 % (200 000 dollars canadiens) 29 avril 1988	152 671
Certificats de dépôt (gardés par le Siège de l'Organisation des Nations Unies)	<u>(21 173)</u>
Total	<u><u>6 160 506</u></u>

* Le revenu des placements est indiqué à l'état V.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعمله عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
